Image not found or type unknown

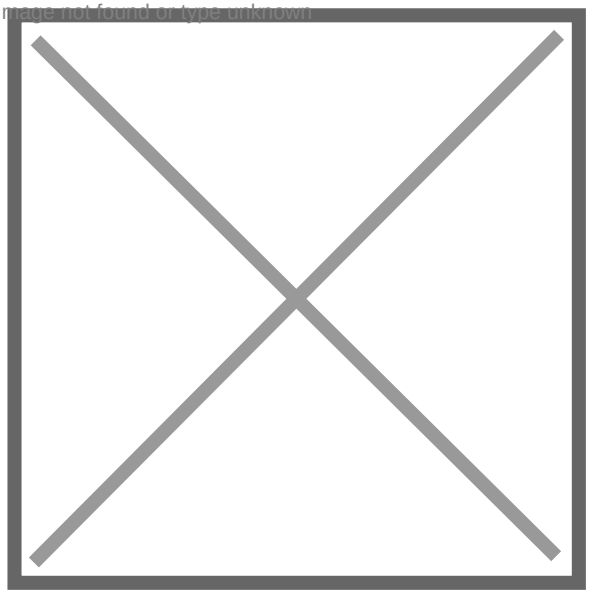

Contrat non reglementaires

Par **remi02**, le **03/03/2015** à **13:08**

bonjour,
voila je vous explique ma situation, j'ai effectué plusieurs CDD non réglementaire depuis le 29 mars 2014 je suis actuellement a 5 CDD, le dernier CDD devait se terminer le 28 février 2015. L'inspection du travail est intervenu dans la société, a ce jour, j'ai reçu le 02 Mars 2015 un recommande de ma société daté du 27 Février 2015 qui requalifie mon CDD en CDI a partir du 26 Février 2015.
Je ne désire pas se CDI car l'employeur a lui même dis a l'inspecteur du travail qui me licencié dans les mois a venir.

Je souhaite s'avoir pour que le CDI soit appliqué je doit signé un nouveau contrat ou pas ?

SI j'accepte le CDI ou que je le refuse, je perd la prime de précarité?

SI je le refuse est-je droit au ASSEDIC aussitôt ou je vais devoir attendre 4 mois?

je vous remercie part avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **03/03/2015** à **13:36**

Bonjour,
Si le CDI est "de fait", c'est à dire si vous avez continuez de travailler sans un CDD valide, vous êtes définitivement en CDI. Vous n'avez pas à accepter ou refuser, vous y êtes déjà. Seul moyen alors pour quitter cet emploi, vous mettre d'accord avec l'employeur pour une rupture conventionnelle ou démissionner...

Par **remi02**, le **03/03/2015** à **14:21**

voici mes contrat reçu:
30 mars 2014 au 01 septembre 2014
30 mars 2014 au 31 octobre 2014
30 mars 2014 au 31 décembre 2014
01 janvier 2014 au 28 février 2015
01 Février 2015 au 29 février 2015

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés